

18 juillet 2023

(23-4869)

Page: 1/1

Original: anglais

**INDONÉSIE – IMPORTATION DE PRODUITS HORTICOLES, D'ANIMAUX
ET DE PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE**

**RAPPORT DE SITUATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ET
DÉCISIONS DE L'ORD PRÉSENTÉ PAR L'INDONÉSIE**

Addendum

La communication ci-après, datée du 17 juillet 2023 et adressée par la délégation de l'Indonésie au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:6 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

L'Indonésie présente un rapport de situation dans les présents différends conformément à l'article 21:6 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Afin de rendre ses mesures conformes aux décisions et recommandations de l'ORD, l'Indonésie a, le 31 mars 2023, adopté la Loi n° 6/2023 sur la publication d'un règlement du gouvernement remplaçant la Loi n° 2/2022 sur la création d'emplois pour renforcer l'abrogation de la mesure relative à l'autosuffisance.

En outre, l'Indonésie rappelle aussi que des modifications pertinentes et importantes des règlements du Ministère de l'agriculture et du Ministère du commerce administrant les mesures 1 à 17 ont été mises en vigueur, entraînant la suppression des mesures en cause, y compris la restriction relative à la période de récolte, la prescription de réalisation des importations, la prescription relative au délai de six mois après récolte, le prix de référence et la prescription relative aux achats sur le marché intérieur.

Se référant à sa déclaration antérieure, l'Indonésie aimerait à nouveau insister sur le fait que le mécanisme de bilan des produits de base sera un instrument destiné à fournir des données complètes, exactes et fiables au moyen d'une base de données nationale intégrée. Nous pensons vraiment que ce mécanisme s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par l'Indonésie pour permettre de faire plus facilement des affaires, simplifier les procédures d'approbation des importations et faciliter les échanges en toute transparence.

L'Indonésie demeure disposée à dialoguer avec les États-Unis et la Nouvelle-Zélande afin de trouver des solutions amiables aux présents différends.
